

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.M.S.
Monsieur P. CRAHAY
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : mail du 10/04/07
N/Réf : AVL/KD/FRT-2.15/s.411
Annexe : /

Monsieur le Directeur,

Objet : FOREST. Avenue Van Volxem. Anciennes Brasseries Wielemans – Ceuppens.
Salle des machines et de brassage : restitution des châssis métalliques.
(Dossier traité par M. St. Duquesne)

Suite à votre courriel du 10 avril 2007, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 25 avril 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur une proposition de restaurer certains châssis d'origine en acier extrudé et de remplacer les châssis qui ne sont plus d'origine par de nouveaux châssis métalliques, réalisés à l'identique. Pour ce faire, trois propositions sont effectuées relatives au métal à mettre en œuvre :

1. bronze architectural extrudé,
2. fonte d'acier,
3. plats en acier soudé.

Dans son rapport du 10 avril 2007, la DMS explique les raisons qui lui font préférer la première solution et auxquelles la CRMS souscrit. Toutefois, elle observe que cette solution est coûteuse et qu'elle ne pourrait convenir que pour les châssis qui seraient totalement remplacés. En effet, en cas de restauration ou de remplacement partiel de certains châssis conservés, l'utilisation du bronze extrudé est à déconseiller en raison du couple galvanique qui se développera entre l'acier et le bronze.

Par conséquent, la CRMS se demande s'il ne serait pas préférable de préférer l'acier extrudé au bronze extrudé pour la totalité des châssis.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président